

CF/GM  
REPUBLIQUE DU DAHOMÉY  
-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

D E C R E T  
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

N° 106 /PR/MSP/DS/P.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60-36 du 26-II-60 portant constitution de la République du Dahoméy ;
  - VU la Loi 59-I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahoméy dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
  - VU le Décret N°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°293/PR/MSP du 18 Septembre 1961 nommant M. le Docteur MANSUY Médecin Chef par intérim du Service National des Grandes Endémies ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E  
-----

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté le Décret N°293/PR/MSP du 18 Septembre 1961 nommant M. MANSUY Abel, cumulativement avec ses fonctions, médecin chef par intérim du service National des Grandes Endémies.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré , publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 5 MARS 1962.-

Par LE PRÉSIDENT DE LA  
RÉPUBLIQUE  
LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

  
R. DEROUX

AMPLIATIONS			
ORIGINAL.....I	DP.....2	MFPT.....2	MSPAS.....I
JORD.....I	BF.....7	PR.....15	PCM.....15
TRESOR.....I	CF.....I	INTERESSE... I	DOSSIER..... 2
GDES ENDEMIES...I	CD.....I	PERSONNEL... I	2° BUREAU ADM. I
ARCHIVES.....10			